

Texte de l'interpellation

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les échevins, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je souhaite me faire ici le porte-parole d'un certain nombre de citoyennes et de citoyens de Tubize interpellés par la situation des personnes migrantes en Belgique et à Tubize. Nous souhaitons que notre commune s'engage en faveur d'un accueil de qualité, d'une égalité de droits pour toutes et tous, condition d'une intégration réussie des migrants. Autrement dit, nous souhaitons que Tubize se déclare « commune hospitalière », ou « ville accueillante », et pour ce faire, s'engage à sensibiliser sa population et à améliorer l'accueil et le séjour des migrantes et des migrants sur son territoire.

La commune de Tubize, comme toute la Belgique, est marquée par l'histoire des migrations. Elle leur doit une partie de sa prospérité. La mobilisation actuelle autour des communes hospitalières, initiée par le CNC-D-11.11.11. et ses partenaires, vise à promouvoir une vision positive des migrantes et des migrants. Une vision qui dépasse les peurs et le repli sur soi et invite à aller à la rencontre de celles et ceux qui ont été expulsés de chez eux par les violences et la misère. Une vision où solidarité rime avec rencontres, avec partage, avec dignité.

Il est vrai que les compétences en matière de migration sont principalement fédérales et que l'intégration relève des Régions. Cependant, les collectivités locales ont quelques obligations en matière d'accueil et surtout, des possibilités de jouer un rôle important dans l'hospitalité, le respect des droits et l'intégration des migrants, en particulier à travers l'activité des services communaux. La commune est déjà active, notamment avec les ILA, les Initiatives locales d'accueil, que gère le CPAS, qui assure un accompagnement administratif et social et des rencontres avec des citoyennes et citoyens.

Nous pensons qu'il est possible de renforcer ce qui existe et d'ouvrir de nouveaux chantiers pour que tous les migrantes et les migrants résidant à Tubize, quel que soit leur statut, se sentent citoyennes et citoyens à part entière et respectés dans leurs droits.

Dans ce sens, nous invitons le conseil à voter une motion par laquelle la commune prendrait une série d'engagements, motion dont un projet a été joint à la demande d'interpellation et que je vais maintenant résumer.

Par cette motion, la ville de Tubize s'engagerait à poursuivre les actions déjà entreprises, en particulier par le CPAS, et à prendre le cas échéant des initiatives nouvelles pour réaliser les objectifs suivants :

- En premier lieu, il s'agirait de sensibiliser la population sur les migrations et l'accueil de l'autre, en particulier les élèves des écoles communales ; il s'agirait aussi de sensibiliser les agents communaux aux droits des étrangers, de soutenir les associations et les initiatives citoyennes qui souhaitent venir en aide aux étrangers et primo-arrivants de la commune.
- En deuxième lieu, il s'agirait de garantir l'accueil et le séjour des migrants dans le

respect des droits humains, et notamment en matière d'accueil administratif, en matière d'information sur les procédures administratives, en matière de soutien à l'intégration des migrants particulièrement pour la recherche d'un logement, en matière d'accueil spécifique des demandeurs d'asile et des réfugiés et d'intégration scolaire de leurs enfants.

- En troisième lieu, il s'agirait de garantir le respect des droits fondamentaux des personnes sans papiers, notamment en matière sociale et sanitaire et en matière de relation avec la police.
- Enfin, la motion se termine par une déclaration de solidarité envers les communes européennes et les pays confrontés à un accueil de nombreux migrants.

Le conseil peut-il se prononcer en faveur de ce projet de motion et en assurer le suivi, par exemple en mettant en place un groupe de suivi des engagements pris, auquel seraient associés des représentants des associations tubiziennes actives dans l'accueil et de l'intégration des migrants et des citoyennes et citoyens qui s'y impliquent à titre personnel ?

Au nom de celles et ceux qui ont participé à la rédaction de ce projet de motion, je vous remercie de l'attention que vous y avez apportée.

Stéphan Lepoutre
Avenue Gabrielle Petit, 49
1480 Tubize

Annexe : le projet de motion